

Par ailleurs, il a été constaté que des mesures telles que le retrait immédiat de permis en cas d'ivresse ou la mise en place de contrôle d'alcoolémie ont eu un effet positif sur la réduction de l'accidentalité. On note également que le déploiement des radars automatiques a été, de toutes les mesures destinées à lutter contre les excès de vitesse, la plus efficace, mais cette mesure n'est malheureusement guère transposable à la lutte contre l'alcoolémie au volant, sauf sous forme d'une multiplication des contrôles routiers.

3 - Le lien entre alcool et violence

L'appréhension du rôle de l'alcool est plus diffuse dans les cas d'atteinte aux personnes. En effet, l'alcool n'est pas un élément constitutif de l'infraction mais une cause ou une circonstance de sa commission. En outre, dans nombre de cas, les causes peuvent s'avérer multiples (par exemple, poly-consommation d'alcool et de stupéfiants). En l'absence d'infraction, la consommation d'alcool en tant que telle ne peut être évaluée par les forces de l'ordre, hormis lors des opérations de sécurité routière. Pour autant, celles-ci indiquent de manière empirique que près de 70 % des violences et agressions seraient consécutives à un abus d'alcool. Une étude réalisée, en 2013, par les directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale, à partir d'un échantillon de 146 morts violentes au sein du couple, montre que la présence d'alcool dans le sang a été constatée dans plus de 30 % des affaires. Cette étude relève par ailleurs une alcoolisation des victimes à hauteur de 23,3 %, avec une proportion de 17,8 % des affaires pour lesquelles l'alcoolisation des deux membres du couple est avérée.

La corrélation entre alcool et actes de violence (violences intrafamiliales, délits sexuels, mauvais traitements à enfants, délinquance des mineurs) n'est pas précisément documentée, et les recherches cliniques et épidémiologiques sur ce thème sont rares.

Afin d'y remédier, la MILDECA a demandé à une équipe de recherche de l'université de Grenoble de réaliser une étude permettant d'éclairer les liens entre alcool, stupéfiants et violences dans les procédures judiciaires. Les résultats de cette étude sont attendus dans le courant de l'année 2016.

Les enquêtes « cadre de vie et sécurité » (CVS), réalisées conjointement par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), apportent aussi des éléments d'analyse probants sur le rôle de l'alcool et des drogues dans les violences. Celle portant sur la période 2010-2012 a ainsi établi que 19 % des personnes de

14 ans et plus considèrent que les violences physiques qu'elles ont subies, au cours des deux années précédentes, sont le fait d'une personne sous l'emprise de l'alcool au moment des faits. Cette part est estimée à un peu plus de 11 % pour les insultes.

IV - Le difficile équilibre à trouver entre les enjeux économiques, la santé et la sécurité

Alors que les effets négatifs des consommations nocives d'alcool sont réels quoiqu'encore largement sous-estimés aujourd'hui, il n'existe pas de consensus sur la nécessité de développer une politique publique spécifique en matière d'alcool. La filière de production met en avant son rôle dans l'économie et dans la vie en société, et les autorités sanitaires les risques liés aux consommations nocives. Communiqués de presse, recours devant les deux ordres de juridiction, campagnes de communication se répondent au gré de l'actualité. Ce fort clivage est globalement réducteur. Il néglige l'impact économique de la morbidité et laisse irrésolues quelques contradictions substantielles.

1 - Des filières influentes

Le secteur des boissons alcoolisées s'appuie sur des groupes d'intérêt très présents auprès des institutions européennes et nationales.

a) Des relais nombreux

Au niveau européen, la présence des groupes d'intérêt de l'alcool au sein des institutions européennes est bien établie, et leur influence sur la législation européenne est grande. Ainsi, selon *Eurocare*³⁹, plus de 360 amendements parlementaires ont été déposés au début de 2015 à leur instigation lors de la discussion d'un plan européen d'encadrement des effets néfastes de l'alcool.

³⁹ La « *European Alcohol Policy Alliance* », ou *Eurocare*, regroupe plusieurs associations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'alcool.